



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE
MUNICIPALITÉ DE NORMANDIN

AVIS PUBLIC
AUX PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance du conseil tenue le 18 avril 2016, le conseil de la Ville de Normandin a adopté le règlement suivant :

Le règlement numéro 495-2016, modifiant le règlement numéro 471-2014 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 495 000 \$.

Ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter le 9 mai 2016.

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 30 juin 2016.

Avis est de plus donné que le texte de ce règlement est déposé et qu'il peut en être pris connaissance au greffe de cette ville, aux heures d'ouverture des bureaux, au 1048 rue Saint-Cyrille, à Normandin.

DONNÉ À NORMANDIN CE 6^E JOUR DE JUILLET 2016.

Lyne Groleau,
Directrice générale et greffière

(Publié dans le journal «Nouvelles Hebdo», édition du 13 juillet 2016.)